

Objectif : créer 50 places
nouvelles en multi accueil

Le choix de l'implantation

Historique du mandat précédent

- 2004
 - Diagnostic social du territoire
 - Prise de compétence communautaire enfance et jeunesse
 - signature des contrats CAF

- 2005
 - Recrutement de la coordinatrice enfance et jeunesse, Liliane CESARO

- 2007 : bilan triennal et perspectives 2008-2011
 - Calage des actions classiques
 - Cadrage du besoin d'accueil pour les tout petits

Historique sur le mandat en cours

- Novembre 2008 : Validation du contrat enfance avec la CAF pour 2008-2011
- Prise de rang pour la création de 50 places en multi accueil, dont 25 avant 2011

Historique sur le mandat en cours

- 6 janvier 2009 : réunion de réflexion de la Commission des transferts de charges sur la prise de compétence « multi accueils »
- 5 février 2009 : réunion de préparation du texte de prise de compétence « multi accueils »

Historique sur le mandat en cours

- 18 mars 2009 : délibération de prise de compétence
- 25 août 2009 : Arrêté Préfectoral entérinant la prise de compétence

Libellé de la compétence multi accueils

« En matière d'accueil des tout-petits, l'EPCI est compétent pour la conception, la réalisation et la gestion de tout nouveau service d'accueil collectif des enfants de moins de six ans. Cette compétence s'étendra au centre d'accueil existant à St Jean-de-Bournay dès lors que la capacité de l'ensemble de ces structures atteindra ou dépassera 71 places. La moitié au moins de la capacité d'accueil de ces structures sera affectée à l'accueil régulier des enfants. »

Feuille de route

- Rapprocher le service de l'utilisateur
- Couvrir efficacement l'ensemble du territoire communautaire
- Accueil permanent
- Rechercher les économies
- Ouvrir avant 2012

Animation du projet

- Création d'un groupe de travail
« implantation »
 - Elus : Alain PICHAT, Jacqueline GERBOULET, Pascal CHAUVIN, David CABUS
 - Techniciens : Liliane CESARO, Philippe JONDEAU

Analyse du besoin exprimé par les élus

- La recherche d'économie va dans le sens de la concentration géographique (meilleure partage de la capacité)
- La dispersion des capacités d'accueil va à l'encontre de la recherche d'économies
- Les micro-crèches ne sont pas une réponse évidente en termes d'économies
- La capacité supplémentaire de 50 places ne crée pas une situation de sur-offre par rapport aux assistantes maternelles

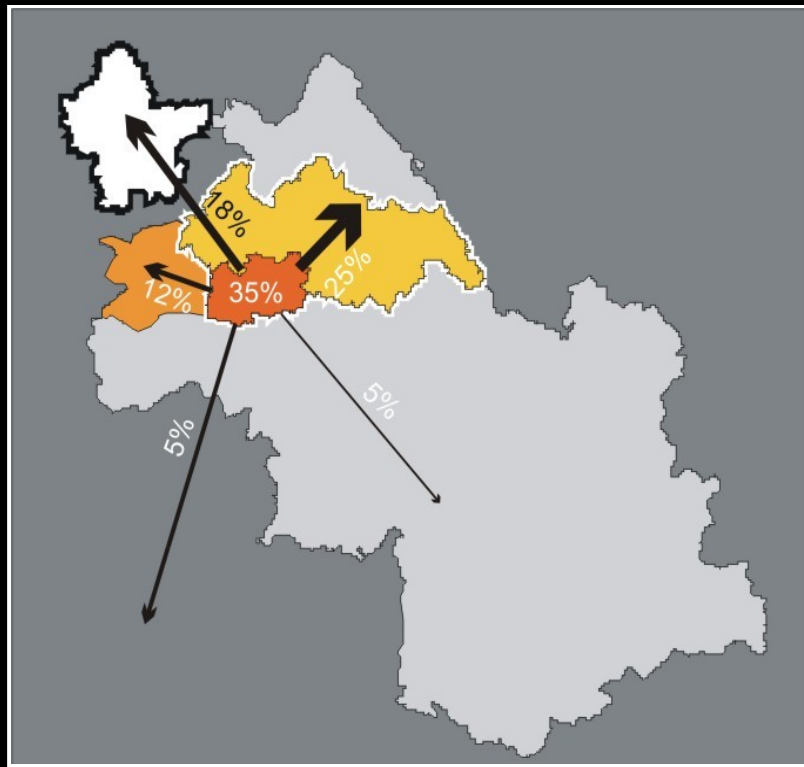
Analyse micro-crèches

- Capacité limitée à 9 places
- Moindre mutualisation des places disponibles
- Recours partiels à des assistantes maternelles en exercice
- Apparaît plus comme une nouvelle façon d'exercer le métier d'assistante maternelle que comme une création de places supplémentaires
- Un complément au multi accueil plutôt qu'une alternative

Analyse du besoin des usagers

- Répondre prioritairement aux besoins de gardes quand les deux parents travaillent
- Répondre prioritairement aux besoins des parents ayant les temps de trajet les plus longs
- Limiter les déplacements des parents
- Conserver des accueils à taille humaine
- Conserver une taille suffisante pour mutualiser efficacement les places disponibles

Analyse du besoin : les migrations journalières



- 2/3 des habitants travaillent hors du territoire
- 25% en direction de l'est
- 30% en direction de l'ouest
- Tendance lourde car liée à l'emploi et au domicile

Réponses proposées

- Capacité : deux accueils de 25 places en plus des 21 places existantes
- L'un situé à l'est du territoire, l'autre à l'ouest du territoire
- Situés sur des passages obligés pour les habitants travaillant à l'extérieur du territoire
- Desservant un maximum de communes

Recherche de sites adaptés

- Appel à candidature auprès des communes
 - Beauvoir : Bâtiments industriels, terrain communal, bâtiments communaux
 - Artas : local nu en pied d'immeubles
- Recherche en interne
 - St Agnin : périphérie du nouveau gymnase
 - St Agnin : secteur de l'Auberge du Bion
 - St Jean : partie du lycée professionnel
 - St Jean : site du siège communautaire

Analyse des sites

- Implantations répondant le mieux aux critères géographiques :
 - Beauvoir :
 - Très accessible pour tous ceux qui se rendent à Lyon/Heyrieux/St Quentin/Villefontaine à partir de Meyssiez, Villeneuve, Savas, Royas, Artas (via Charantonay), St Jean et amont.
 - N'exige qu'un écart modeste pour ceux allant sur Vienne (sauf Meyssiez et Villeneuve)
 - St Agnin, secteur Auberge du Bion
 - Très accessible pour tous ceux qui se rendent à Lyon/Bourgoin/L'Isle d'Abeau/Villefontaine à partir d'Artas, Châtonnay, Ste Anne, Culin, Tramolé, Meyrieu et amont

Analyse des sites

- L'implantation des trois accueils sur un axe est-ouest offre pour un certain nombre de familles deux à trois possibilités de lieu d'accueil : cela permet de valoriser les capacités disponibles
 - Ex 1 : une famille habitant à Villeneuve dont l'un des parents prend le train à Bourgoin sera intéressée par les accueils de St Jean et de St Agnin : à gérer en fonction des places disponibles et du moment opportun
 - Ex 2 : une famille habitant St Jean aura toujours au moins deux possibilités : si St Jean est complet, une offre complémentaire viendra s'adjoindre dans l'un des deux autres centres.

Analyse des sites

- Sites inadaptés :
 - Bâtiments industriels à Beauvoir (situation, abords, aspect, nuisances)
 - Partie du lycée des Bonnevaux (local très contraint)

Analyse des sites

- Sites moins adaptés :
 - Local nu à Artas (surface très insuffisante pour 25 places, pas d'extérieur, situé sur un axe secondaire)
 - Terrains près du gymnase de St Agnin (propriétés privées, accès pas évident en conditions hivernales difficiles, excentrement par rapport à la voie de circulation et par rapport au bourg)
 - Terrain communal de Beauvoir : forme et situation contraignante
 - St Jean : site du siège communautaire. Maîtrise du foncier et desserte existante mais position centrale ne répondant pas à l'objectif de couverture à l'est et à l'ouest du territoire.

Analyse de la faisabilité des sites les plus adaptés

■ Saint-Agnin

- Deux terrains possibles, sans alternative aussi satisfaisante
- Bonne desserte VRD
- Excellente desserte routière, accès validé par le conseil général
- Nécessite une modification du PLU
- Tout à créer
- Nécessite de maîtriser le foncier assez rapidement
- A l'écart du bourg, mais dans un hameau

Analyse de la faisabilité des sites les plus adaptés

- **BEAUVOIR** : Reprise du rez-de-chaussée de l'école primaire
 - Conserve la vocation publique du bâtiment (ancienne mairie)
 - Tous branchements existants
 - Existence de stationnements
 - Limite les coûts aux travaux de transformation intérieur
 - Contribue à l'animation du bourg
 - Nécessite le transfert des classes dans la nouvelle école

Analyse des délais

- Beauvoir : délai induit par la construction de la nouvelle école primaire, prévue pour septembre 2011
⇒ ouverture multi accueil courant 2012
- Saint Agnin : délai induit par acquisition + études + PC
⇒ ouverture multi accueil courant 2012

⇒ Pas d'ouverture sur le contrat CAF 2008-2011

Et maintenant...????

- Se positionner sur l'analyse
- Se donner les moyens de réaliser les projets :
 - S'assurer la maîtrise foncière des espaces
 - Définir les deux programmes :
 - Niveau de qualité architecturale
 - Options de développement durable
 - Délais
 - Choix des programmistes et des maîtres d'œuvre (consultations)
 - Estimations dépenses et recettes
- Mettre à jour le projet de territoire
- Chercher une solution provisoire ou accélérée ?